



Xavier BRETON
Député de l'Ain
Conseiller Municipal de Bourg en Bresse

Réseau Ferré de France

Direction Régionale Bourgogne – Franche-Comté
Mission Branche Sud LGV Rhin-Rhône
3 allée de l'île aux moineaux
Avenue Edouard Droz
25042 BESANÇON Cedex

Bourg en Bresse, le 30 décembre 2009

Monsieur le Directeur,

Dans le cadre des études préliminaires pour le projet de la branche sud de la LGV Rhin Rhône, Monsieur le Préfet de la région Franche-Comté, Préfet coordonnateur, a lancé la consultation réglementaire afin de recueillir l'avis de tous les acteurs concernés.

Je tiens en premier lieu à rappeler l'intérêt de ce projet qui vise à développer le transport ferroviaire

- en améliorant les échanges entre le nord et le sud de l'Europe par un maillage des réseaux européen et français à grande vitesse,
- en assurant une desserte transversale du territoire national,
- en augmentant la capacité et la performance du transport ferroviaire de marchandises européen et français.

Les enjeux liés à ce projet s'inscrivent donc pleinement dans une logique de développement durable et ont d'ailleurs conduit à son inscription dans l'article 12 de la loi du 3 août 2009 relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement.

Ce projet constitue aussi une opportunité pour le département de l'Ain et plus particulièrement pour le bassin de Bourg-en-Bresse. Cela avait été souligné unanimement dès le débat public organisé en 2000.

La branche sud de la LGV Rhin-Rhône pourrait en effet renforcer la desserte du bassin burgien en direction du nord-est de la France, et, au-delà, en direction de l'Allemagne et de l'Europe du Nord.

C'est dans cet esprit que je me félicite de la proposition d'abandonner l'hypothèse d'un raccordement direct sur la LGV Sud-Est qui ne permettrait pas d'assurer la desserte de la gare de Bourg-en-Bresse. Cet abandon devra être confirmé par la décision ministérielle.

On peut toutefois regretter que les études préliminaires qui ont été réalisées, ne prennent pas suffisamment en compte les perspectives du développement de la gare de Bourg-en-Bresse, en cours de requalification en pôle multimodal.

On sait en effet que la faisabilité économique et l'acceptabilité sociale d'un projet d'infrastructure sont notamment conditionnées par la dimension d'aménagement du territoire. Il est clair ainsi que le développement de nouveaux marchés et l'extension des zones de chalandise des gares dépendent des choix opérés pour la fréquence des arrêts, les possibilités de correspondances ou la valorisation de l'intermodalité.

Or, les études présentées n'ont manifestement pas assez pris en compte les effets d'une possible complémentarité, en gare de Bourg-en-Bresse, de la LGV Rhin-Rhône avec l'offre de lignes TGV existantes (arrêts en synchronisation avec les TGV Paris – Genève/Annecy) ou avec les lignes TER (organisation de correspondances entre les TGV et les TER). Il est indispensable que les études de desserte soient engagées le plus en amont possible, contrairement à ce qui a pu être fait par exemple sur la branche Est de la LGV Rhin-Rhône.

Si une infrastructure comme la LGV Rhin-Rhône joue un rôle important pour les régions qu'elle dessert, elle génère dans le même temps des nuisances dans les territoires qu'elle traverse.

A ce titre, les territoires concernés dans le département de l'Ain ont des spécificités qu'il est indispensable de prendre en compte dans l'élaboration du projet :

- ces territoires sont déjà traversés par d'importantes infrastructures (ferroviaires, autoroutières, routières) ;
- l'habitat est assez dispersé ;
- l'activité agricole est très présente et diversifiée ;
- on note la présence de nombreux cours d'eau, ainsi que de zones à forte sensibilité environnementale.

Tenir compte de ces différentes contraintes nécessite des études et des analyses approfondies. La concertation qui s'est déroulée au cours des derniers mois a permis une première expression des différentes problématiques.

Je tiens, à ce stade, à souligner la qualité du travail qui a été réalisé par les élus des communes concernées, ainsi que par les associations qui se sont constituées.

Ce travail a abouti à une position commune exprimée par la délibération du Syndicat Mixte Bourg-Bresse-Revermont adoptée le 20 novembre dernier.

Les propositions émises visent à limiter la consommation d'espace en évitant au maximum les délaissés. La ligne nouvelle serait ainsi jumelée à des infrastructures existantes au sud de Viriat et elle serait jumelée à la ligne de la Bresse déplacée au nord de Viriat.

Le jumelage ligne nouvelle / ligne de la Bresse prévu dans la variante H2 permettrait aussi de sécuriser le trafic routier par la suppression de passages à niveau et aboutirait, par ailleurs, à la simplification de l'organisation de nœud ferroviaire de Tanvol.

Il faut également noter que le tracé devra prendre en compte la présence de plusieurs zones d'activités économiques situées entre Ceyzériat et Pont d'Ain.

Il est par ailleurs demandé que des mesures efficaces soient prises en matière d'insertion paysagère et de nuisances sonores.

La protection des hameaux et des zones habitées devra être assurée par des aménagements spécifiques (passages en tranchée couverte, merlons, écrans acoustiques,...).

Cette demande concerne bien entendu le projet de ligne nouvelle, mais aussi la ligne de la Bresse existante, puisqu'elle devrait connaître une nette augmentation de son trafic en raison du report progressif d'une partie des circulations de marchandises de l'axe PLM.

A ce stade des études du projet de branche sud de la LGV Rhin-Rhône, des points importants restent à éclaircir. Ces points concernent notamment :

- l'articulation de la LGV Rhin-Rhône avec les autres lignes :
 - croisement avec la ligne du Haut-Bugey,
 - possibilité d'utilisation de la ligne de la Dombes réaménagée,
 - jonction avec le projet de contournement ferroviaire de l'agglomération lyonnaise,
 - liaison avec le projet Lyon-Turin ;
- l'analyse comparative des fonctionnalités possibles, en étudiant particulièrement la faisabilité et l'intérêt d'une mixité des lignes (voyageurs, fret, fret express) ;
- l'étude très précise des perspectives réelles de développement du fret et de saturation du réseau existant ;
- la possibilité d'intégrer le contournement du Bourg-en-Bresse dans les études et le bilan socio-économique du CFAL, indépendamment du projet de LGV Rhin-Rhône ;
- la détermination des conditions d'une réalisation progressive du projet ;
- la présentation des incidences du projet sur les exploitations agricoles existantes ;
- l'anticipation du volet foncier et forestier.

Je tiens à vous assurer de ma totale disponibilité pour l'étude de ces différents points et, plus généralement, pour la poursuite de ce projet.

Vous souhaitant bonne réception de la présente contribution, je vous prie de recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Xavier BRETON